



# LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT DES TAPS

- ◆ La commune de Pralles s'engage à prendre en charge tous les enfants à la fin de l'école.
- ◆ Les enfants restant sur place iront aux TAPS.
- ◆ Les TAPS sont organisés par la commune de Pralles
- ◆ Ce sont des temps facultatifs, l'enfant n'est pas obligé de participer à un TAPS, cependant, l'esprit de la réforme est de permettre à un maximum d'enfants de découvrir des activités et notamment à ceux qui n'en pratiquent pas au quotidien. Par contre les enfants inscrits aux TAPS ont obligation d'y participer pendant la période.
- ◆ Les TAPS sont des temps à vocation ludique et reposent sur la découverte et l'initiation à des activités, non sur l'apprentissage poussé d'une discipline, celle-ci relevant d'une pratique extra- scolaire.
- ◆ Les enfants faisant la sieste pourront se réveiller de façon échelonnée. Une fois habillés, ils intégreront le TAP.
- ◆ Les enfants sont encadrés par du personnel municipal (ATSEM et agents périscolaires), associatif ou par des intervenants extérieurs conventionnés avec la Commune.
- ◆ Le personnel veillera à une répartition cohérente des enfants dans les groupes.
- ◆ Un enfant sortant de l'école à 15h10, non inscrit aux TAPS, ne peut revenir en garderie à 16h10.
- ◆ Les TAPS commenceront à partir du **mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015.**
- ◆ Un comité de suivi des rythmes scolaires, composé d'élus du Conseil Municipal, de représentants de parents d'élèves, d'enseignants, évaluera le fonctionnement mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires

**Le Maire,  
Denis CLAIR**

**L'Adjointe,  
Murielle BERTHELOT**

# LES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires instaure une nouvelle organisation de la journée scolaire des enfants.

Celle-ci sera désormais répartie sur 9 demi-journées avec le mercredi matin travaillé.

L'allègement du temps scolaire va permettre aux jeunes Pranlins du 1er degré de disposer de temps consacrés à la découverte d'activités. Ce livret vous présente les modalités d'organisation de celles-ci.

<b>NOUVEAUX HORAIRES</b>					
	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>7h30</b>	<b>Accueil périscolaire</b>				
<b>8h40</b>	<b>Classe</b>	<b>Classe</b>	<b>Classe</b>	<b>Classe</b>	<b>Classe</b>
			<b>Fin à 11h40 Garderie jusqu'à 12h30</b>		
<b>12h00</b>	<b>Pause méridienne</b>			<b>Pause méridienne</b>	
<b>13h30</b>		<b>Classe</b>		<b>Classe</b>	<b>Classe</b>
<b>15h10</b>	<b>Classe</b>	<b>TAPS ou APC*</b>		<b>TAPS ou APC*</b>	<b>TAPS</b>
<b>16h10</b>	<b>Accueil périscolaire</b>			<b>Accueil périscolaire</b>	

**Fermeture 18h00**

Le Mercredi, une garderie est proposée gratuitement de 11h40 à 12h30.  
(\*APC = Activités Pédagogiques Complémentaires 30 minutes)

# LES TEMPS D'ACTIVITÉS

## PÉRISCOLAIRES

### Définition des TAPS



Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont des temps en lien avec les arts, le sport, l'environnement, la citoyenneté, la culture générale et qui ont pour but de favoriser la découverte et l'expérimentation.

Complémentaires du temps scolaire, les TAPS balayent un éventail d'activités permettant à l'enfant de tester différentes disciplines ou pratiques et pourquoi pas de découvrir une passion !



## Le fonctionnement des TAPS

- Les enfants sont pris en charge à la fin de l'école à 15h10
- Les TAPS sont organisés de vacances à vacances, ainsi l'enfant est encadré par la même personne du lundi au vendredi et suit l'évolution de son activité jour après jour.
- L'inscription à un TAP se fera via une fiche d'inscription. Il revient aux parents de bien renseigner, cette fiche.

Ce point est très important car il conditionne une prise en charge optimale de votre enfant par les agents périscolaires.

- Les TAP ont lieu dans l'école ou dans la nouvelle salle ou à proximité
- A la fin des TAP à 16h10 :
  - ✓ Les parents viennent chercher l'enfant à l'école, ou les enfants prennent le car
  - ✓ Si l'enfant est inscrit à l'accueil périscolaire (garderie) du soir, il est pris en charge par l'employé communal.